



U. JKZ/D.S.I

Arrivée, le:.....

Enregistrée sous le N°:.....

Ouagadougou, le 06 JUL 2026

Communiqué n°2026-000143 / MESRI/SG/UJKZ/P

**relatif au recrutement des étudiants au master professionnel en Population et Santé
à l'Institut Supérieur des Sciences de la population (ISSP)
Session 2026-2027**

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) **un recrutement d'étudiants en première année de Master professionnel en Population et Santé** au titre de l'année académique 2026-2027.

La capacité d'accueil du Master est de trente (30) étudiants.

Le recrutement se fera sur examen des dossiers de candidature combiné à un test de culture générale.

1. CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent faire acte de candidature les ressortissant·e·s d'un pays d'Afrique subsaharienne :

- titulaires d'au moins une licence dans une discipline relative à la population, à la santé ou aux sciences économiques et sociales ;
- titulaires d'un diplôme d'Etat de docteur pour les candidat·e·s des sciences de la santé (médecine/pharmacie) ;
- ou candidat·e·s régulièrement inscrit·e·s en dernière année de Licence/Master/Doctorat d'Etat en médecine/pharmacie au titre de l'année académique 2025-2026, sous réserve de l'obtention du diplôme requis avant la publication de la liste définitive des candidat·es autorisé·es à prendre part au test de recrutement.

2. DÉROULEMENT DU TEST DE CULTURE GÉNÉRALE

- L'épreuve du test de culture générale aura lieu au centre unique de Ouagadougou à l'Université Joseph KI-ZERBO à la date et aux heures ci-après :

DATES	HORAIRES	EPREUVES	DUREE
07 septembre 2026	08h00- 12h00	Culture générale	04h
	14h00- 18h00	Mathématiques	04h
08 septembre 2026	08h00- 12h00	Probabilités et Statistiques	04h

- L'heure limite d'accès dans la salle de composition est impérativement fixée à 7h00 ;
- Les résultats définitifs du concours seront publiés par note d'information de l'Université Joseph KI-ZERBO et affichés à l'ISSP ;
- Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le lieu de déroulement des épreuves sera précisé ultérieurement par affichage à l'ISSP au plus tard le 04 septembre 2026.

3. DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure deux ans répartis sur quatre semestres. Les cours sont en présentiel et se déroulent le jour.

4. CANDIDATURE ET COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature comprend :

1. un curriculum vitae de trois (3) pages maximum daté et signé ;
2. une photocopie légalisée des pièces suivantes :
 - a. un acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu ;
 - b. une attestation, un diplôme, ou tout document provisoire de validation de Licence (au moins) ou de doctorat d'Etat en médecine/pharmacie indiquant si possible les mentions obtenues ;
 - c. le relevé des notes de tout le parcours de Licence (L1, L2, L3) et éventuellement de la Maîtrise/DEA/DESS pour les candidat·e·s ayant atteint ce niveau ;
 - d. le relevé des notes, la notification officielle de la mention ou le PV de soutenance pour les candidat·e·s ayant un diplôme d'Etat de docteur en médecine/pharmacie ;
 - e. pour les candidat·e·s aux parcours de formation autres que médecine/pharmacie, en attente de délibération ou de délivrance du diplôme, tout document attestant de l'inscription régulière en dernière année du parcours au titre de l'année académique 2025-2026 ;
 - f. une attestation de travail s'il y a lieu ;
 - g. le diplôme du baccalauréat.
3. une lettre de motivation (d'une page maximum) ;

5. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera **obligatoirement en ligne** sur la plateforme CampusFaso à travers le lien <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature> du **07 juillet au 02 septembre 2026 à 23H GMT**.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à quinze mille cinq cent francs (15 500F) CFA payables sur la plateforme **CampusFaso via Coris Money, Moov Money ou Orange Money**.

6. FRAIS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION

Les candidat·e·s retenus devront s'acquitter des frais d'inscription et de formation ainsi qu'il suit :

	Ressortissant·e·s d'un pays de l'UEMOA	Ressortissant·e·s d'un pays hors zone de l'UEMOA
	Régime particulier	Tout régime
Frais d'inscription	50 000 FCFA/an	250 000 FCFA/an
Frais de formation	300 000 FCFA/an	300 000 FCFA/an

7. APPUI AUX FRAIS DE FORMATION

Les cinq (05) meilleur·e·s candidat·e·s admis·e·s au test de recrutement auront la possibilité de bénéficier d'une bourse d'exemption des frais de formation de 300 000 FCFA/an pour les deux années d'études.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les notifications et résultats seront publiés au plus tard le **14 septembre 2026** et les cours débuteront le **1^{er} octobre 2026**.

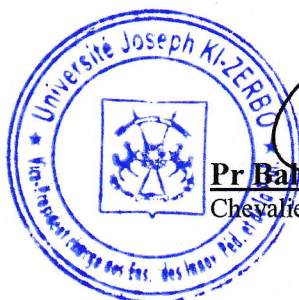
Les candidat·e·s en dernière année de parcours de Licence ou de doctorat d'État en médecine/pharmacie au titre de l'année académique 2025-2026 peuvent soumettre un dossier de candidature en attente de la publication des résultats académiques définitifs de leur parcours. Toutefois, seul·e·s les candidat·e·s ayant effectivement obtenu le diplôme et fourni les pièces justificatives correspondantes seront autorisé·e·s à prendre part au test de recrutement et/ou à finaliser leur inscription administrative.

Pour toute information, veuillez contacter :

La Direction Adjointe en charge des affaires académiques : Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), 03 BP 7118 Ouagadougou 03 - Burkina Faso ; Email : directionadjointe@issp.bf

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Pour le Président et P/D, le Vice-président
chargé des Enseignements, des Innovations
pédagogiques et de la Professionnalisation (VP-EIP)



Pr Balcé BAYALA

Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

Ampliation :

- VP-EIP
- DAOI
- AC
- ISSP
- DSI/Point Focal campusfaso
- Large diffusion